

PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Le conseil de la municipalité de Montcalm siège en séance ordinaire, ce 10 juin 2024 à 20 heures, à la Salle Yves-Thérien sise au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville à Montcalm.

Sont présents à cette séance, les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Suzanne Dyotte	Huguette Drouin
Richard Pépin	Pierre Bertrand	Édith Crevier

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose. Est également présent, Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2024

Le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-06-107

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 juin 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents

4. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024

24-06-108

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

Il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Suzanne Dyotte, responsable de l'environnement, des aînés et de la famille, revient sur la Journée Environnement qui cette année se tenait sur 2 jours. Vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin en avant-midi. Il y a eu distribution d'arbres, de compost et des analyses d'eau. Merci à tous les exposants et à Bernard Davidson de la RIMRO pour la conférence sur la gestion des matières résiduelles. Merci à Desjardins pour l'aide financière qui a permis de remettre des prix de présence aux citoyens. Elle tient à remercier également l'ensemble des conseillers, des employés et des bénévoles présents à l'évènement.

Huguette Drouin, responsable de la culture, a assisté à l'assemblée annuelle du réseau Biblio des Laurentides et a rencontré le nouveau personnel. Merci à toute l'organisation, ainsi qu'aux responsables et aux bénévoles des bibliothèques.

Steven Larose, maire, annonce que M. Pierre Bertrand a été nommé comme administrateur au Complexe Environnemental de la Rouge par le conseil des maires de la MRC des Laurentides. Le maire remercie M. Bertrand pour son implication.

Il informe les citoyens et conseillers présents des statistiques reçues de la Sûreté du Québec pour la municipalité de Montcalm relativement aux activités pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Les collisions matérielles sont en baisse, mais quant aux arrestations pour facultés affaiblies elles sont à la hausse. Les crimes contre les propriétés sont pratiquement nuls pour la période indiquée. Les chiffres démontrent que tout se passe bien dans la municipalité. Les équipes de la Sécurité publique et de la Sécurité civile font un excellent travail.

M. Larose annonce qu'il y aura une soirée pour la Saint-Jean-Baptiste à Huberdeau le 23 juin. Bonne Fête nationale à tous!

Pour conclure, il remercie les conseillers, employés et bénévoles pour l'organisation de la Journée Environnement qui fut un succès.

6 ADMINISTRATION

6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL / GREFFIER-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 322-2017 TEL QU'AMENDÉ

24-06-109

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le greffier-trésorier, au courant du mois de mai 2024, en vertu du règlement N° 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 13 687.01 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.2 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DE LA LISTE DES PAIEMENTS ÉMIS

24-06-110

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer pour juin 2024 et de la liste des paiements émis en mai 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise et ratifie, le cas échéant, les dépenses et les paiements des sommes identifiées à la liste des comptes à payer en juin 2024 et à la liste des paiements émis en mai 2024, telles que présentées dans le cadre de la présente séance au montant total de : 286 950.65 \$:

- Comptes à payer en juin via Accès D : 229 595.89 \$;
- Compte à payer en juin chèque N° 362 : 2 960.61 \$;
- Paiements émis en mai : 29 123.89 \$;
- Paies émises en mai : 25 270.26 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MAI 2024

24-06-111

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'historique des transactions des postes budgétaires 54-112-10-000 et 54-115-10-000 pour mai 2024;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mai 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.4 DÉPÔT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

24-06-112

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2023 et ce tel que prescrit à l'article 176.2.2 du code municipal.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité que le rapport soit diffusé sur le territoire de la municipalité via le bulletin électronique du mois de juin.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.5 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2024

24-06-113

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.6 PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF DU CONSEIL MUNICIPAL 2024 AU PROFIT DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE CŒUR DES LAURENTIDES

24-06-114

CONSIDÉRANT QUE la ville et le maire de Sainte-Agathe-des-Monts, Monsieur Frédéric Broué, invite en grand nombre toutes et tous à la troisième édition du Tournoi de golf du conseil municipal, qui aura lieu le 18 septembre 2024 au Club de golf Sainte-Agathe;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés lors de cet événement seront remis au Centre de pédiatrie sociale Cœur des Laurentides, et serviront à offrir des activités sportives et culturelles aux enfants des familles dans le besoin du territoire de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Édith Crevier et résolu à l'unanimité

- **D'autoriser** Monsieur Steven Larose, maire, à participer au Tournoi de golf du conseil municipal 2024 de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- **D'autoriser** Michael Doyle, directeur général et/ou Steven Larose, maire à signer le formulaire d'inscription;
- **D'autoriser** la dépense et le paiement de la participation au montant de 150.00 \$ plus taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6.7 INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM

24-06-115

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité:

- **De procéder** à l'inscription de :
 - Monsieur Steven Larose, maire;
 - Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier;
 - Madame Édith Crevier, conseillère et
 - Madame Huguette Drouin, conseillère

au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités, lequel se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;

- D'autoriser les frais de déplacement et d'hébergement afférents, ainsi que le paiement desdits frais et des frais d'inscription.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

S/O

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX VERSION N° 1 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024 - 2028) POUR L'ANNÉE 2024

24-06-116

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024 - 2028);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la programmation des travaux Version N° 1 ci-dessous, pour l'année 2024, dans le cadre du nouveau programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024 - 2028) :

PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION N° 1 POUR 2024

Rue de Lucerne :

Fossés latéraux, rechargement, pavage recyclé et dynamitage, pour la somme de 22 100 \$;

Rue de Zurich :

Rechargement, dynamitage et drainage pluvial, pour la somme de 15 950 \$;

Rue de Berne :

Rechargement, fossés latéraux, drainage pluvial et réfection de la chaussée, pour la somme de 16 500 \$;

Chemin Tassé :

Rechargement et traitement de surface, pour la somme de 53 250 \$;

Chemin Larose :

Fossés latéraux, pavage recyclé sur l'accotement, rechargement, drainage pluvial et correction de dévers, de tracé et de profil de route, pour la somme de 34 750 \$;

Chemin du Lac-des-Pins Sud :

Fossés latéraux, rechargement, dynamitage, réfection de la chaussée et pavage, pour la somme de 58 900 \$;

Chemins du Lac-Verdure Nord et Lac-Verdure Sud :

Fossés latéraux, rechargement, pavage recyclé, dynamitage de fossé et drainage pluvial, pour la somme de 39 250 \$;

Chemin Duncan Sud :

Fossés latéraux, rechargement et drainage pluvial, pour la somme de 15 019 \$;

Pour un total de 255 719 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**8.2 TRANSMISSION AU MAMH DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX-
VERSION N° 1 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ 2024 – 2028)
POUR L'ANNÉE 2024**

24-06-117

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024 -2028);

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version N° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version N° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR CERTAINS TRONÇONS DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

24-06-118

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'infrastructures sur certains tronçons du réseau routier municipal dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2024-2028) version N° 1 pour l'année 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.4 AUTORISATION POUR L'ACHAT DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2024-2025

24-06-119

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière vise à soutenir les organismes qui souhaitent réaliser des projets permettant d'améliorer la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens sont préoccupés concernant l'excès de vitesse sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm a fait une demande dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'achat de 2 radars pédagogiques et de panneaux de signalisation;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière au montant de 9 600.00 \$ a été acceptée par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 2 offres pour les radars pédagogiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'acheter les 2 radars pédagogiques avec la compagnie *Trafic Innovation inc.* au montant de 8 550.00 \$ avant taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

8.5 DÉLÉGATION DE POUVOIR D'INSPECTION EN URBANISME À MONSIEUR JEAN MYRE, JOURNALIER EN VOIRIE

24-06-120

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Myre a été engagé pour le poste de journalier en voirie par résolution N° 24-04-073;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Myre a les connaissances et habiletés pour procéder à des inspections d'urbanisme sur le terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de déléguer le pouvoir d'inspection en urbanisme à Monsieur Jean Myre dans le cadre de ses fonctions de journalier en voirie.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
S/O

10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS

10.1 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR CERTAINES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

24-06-121

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm ne dispose pas de service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs d'Huberdeau ont présenté une offre de service pour un camp de jour au tarif de 950 \$ par enfant + 125 \$ pour le service de garde;

CONSIDÉRANT QU'une demande de bonification de l'aide financière a été reçue par courriel de la part de quelques citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la dernière modification de la politique de remboursement pour certaines activités hors territoire remonte à 2022 et que la Municipalité souhaite contribuer à réduire l'écart des tarifs non-résidents pour ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité contribue déjà de manière significative aux activités hors territoire grâce à son entente de partage des infrastructures de loisirs de Mont-Tremblant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'indexer le montant maximal remboursable de la politique de remboursement pour certaines activités hors territoire de la Municipalité de Montcalm à 300\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

10.2 SPECTACLES ESTIVAUX 2024 – PARC DES GÉNÉRATIONS

24-06-122

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcalm désire offrir un divertissement musical aux citoyens durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la demande de commandite soumise à Hydro-Québec dans le cadre des spectacles estivaux 2024 a été acceptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité :

- **D'autoriser** les dépenses, ainsi que les paiements pour les 5 spectacles musicaux du 11, 18, 25 juillet, 1^{er} et 8 août pour la somme de 4 000 \$ avant taxes et d'affecter les dépenses au GL N° : 02-702-90-970;
- **D'autoriser** Michael Doyle, directeur général, à signer les contrats le cas échéant et tous autres documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

S/O

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions est offerte aux citoyens présents

24-06-123

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Édith Crevier, appuyé par Madame Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 10 juin 2024.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Steven Larose, maire

Michael Doyle, directeur général
et greffier-trésorier